



Informations Carte Sortir Saison 2024 / 2025

La Carte Sortir : qu'est-ce que c'est ? Comment l'avoir ?

Toutes les informations sur la Carte Sortir se trouvent sur le site internet suivant : <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/>

La Carte Sortir est chargée sur votre Carte KorriGo Services,

Les étudiants boursiers (du niveau 2 à 7) et résidant dans une commune de Rennes Métropole peuvent obtenir une Carte Sortir (validité par année universitaire).

Pour se procurer une carte KorriGo Services si vous n'en avez pas, rendez-vous sur le site internet www.star.fr ou dans une agence Star, ou à l'espace KorriGo de la gare de Rennes.

Les bénéficiaires de la Carte Sortir doivent passer tous les ans au CCAS pour sa mise à jour.

Je dispose de la Carte Sortir et je souhaite m'inscrire à un sport proposé par le Club Sportif Bettonnais : comment faire ?

Vous pouvez dès l'ouverture des inscriptions par la section sportive de votre choix réaliser les démarches d'inscription ou de réinscription auprès de la section CSB. Si le dépôt d'un chèque est nécessaire, demandez à ce qu'il ne soit pas encaissé en attendant la prise en compte de votre Carte Sortir.

Pour prendre en compte votre Carte Sortir :

Sections Gym artistique / football / basket

-> aide Sortir! à valider directement auprès de la section (sauf exception)

Autres sections :

Lorsque la section CSB qui vous intéresse vous aura confirmé votre inscription pour la saison 2024 / 2025, vous pouvez prendre un RDV par téléphone (02 22 93 39 47). Appeler de préférence le lundi, mardi, jeudi ou vendredi (9h-12h / 14h-17h). Le RDV aura lieu **au Prieuré, 2 Place de l'Eglise à Betton**. (Pas de RDV proposé entre le 17 juillet et le 18 août 2024).

Vous pouvez également passer sans RDV sur ces mêmes horaires, sans garantie toutefois d'avoir une personne disponible pour vous recevoir.

Si vous ne pouvez nous joindre à ces horaires, vous avez la possibilité de nous adresser un mail à csbetton@gmail.com, en précisant bien vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Il faut venir avec :

- La carte KorriGo Services de la personne qui s'inscrit (après avoir mis à jour les droits au CCAS),
- Les informations concernant l'activité à laquelle vous souhaitez vous inscrire : le bulletin d'inscription, ou au minimum le nom et **le tarif exact de l'activité choisie**.

Le CSB aura accès directement au montant de l'aide Sortir ! qui vous est attribuée pour cette inscription. 2 choix s'offriront alors à vous :

- **Valider votre demande** : le CSB vous imprimera une attestation stipulant le montant pris en charge par le dispositif Sortir. Muni de cette attestation, vous pourrez finaliser votre inscription auprès de la section sportive CSB de votre choix, en réglant le reste à charge,
- **Ou prendre le temps de la réflexion** : il vous faudra alors revenir plus tard pour valider votre demande d'aide Sortir.



Information Pass'Sport Saison 2024 / 2025

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2024 à juin 2025.

Qui est concerné ? Le Pass'Sport 2024 s'adressera aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025.

Comment cela fonctionne ?

Les familles concernées recevront un courriel contenant un **code Pass Sport** : c'est ce code qui doit être transmis à la section CSB.

Si une famille bénéficiaire n'a pas reçu le mail : elle pourra se connecter sur le Portail Pass'Sport pour récupérer le code Pass Sport.

<https://pass.sports.gouv.fr/obtenir-mon-code/>

La réduction de 50€ pourra être opérée sur présentation du code au club : les sections CSB devront prendre note du code et/ou en conserver un justificatif

A noter : Le bénéfice du pass'sport est rétroactif (un jeune inscrit entre le 1er juin et le 30 août pourra bénéficier rétroactivement de la réduction sur présentation du pass'sport).

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Informations Chèques vacances et coupons sport ANCV Saison 2024 / 2025

Le CSB peut accepter les paiements en chèques vacances ANCV (classique ou connect) et coupons sport ANCV.